

OBJECTIFS

- Rendre les collaborateurs autonomes lors de leurs déplacements en montagne en terrain habituellement non enneigé. Cela passe par :
 - La préparation du déplacement.
 - Identifier, analyser et évaluer les risques des zones d'accès difficile.
 - La préparation du matériel adapté.
 - Gérer un secours.

POURQUOI ?

- La montagne est un milieu naturel qui peut rapidement devenir hostile.
- Comme n'importe quelle tâche, une intervention en montagne se doit d'être préparée suivant les grands principes généraux de prévention énoncés dans le code du travail :
 - Préparer son déplacement et anticiper les dangers objectifs et subjectifs inhérents à ce milieu.
 - Éviter les risques.
 - Analyser et évaluer les risques résiduels.
 - Tenir compte de l'état d'évolution de la technique (sécurité, technique ...).
 - Prioriser les mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle (DVA, pelle, sonde).
- Se mettre en sécurité et alerter les secours en cas de besoin.

CONTENU

→ PARTIE THÉORIQUE

- Préparer son déplacement en montagne.
- Rechercher les informations : cartes, météorologie, etc..
- Identifier, analyser et évaluer les risques des zones d'accès difficile.
- Savoir se repérer et s'orienter sur carte et avec les nouvelles technologies.

PUBLIC

- Tous salariés du secteur public ou privé, qui dans le cadre de leur travail doivent se déplacer en terrain montagne en été et pour qui cela constitue un risque professionnel,

PRÉ-REQUIS

- Salariés maîtrisant le français.
- Aucun autre pré-requis n'est exigé.

FORMATION

- Formation de 2 jours soit 16h au total.
- L'effectif de 2 pers. mini. et 8 maxi.
- Formation en Intra ou en Inter.
- Formation en salle et sur le terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription définitive à réception d'un contrat, convention ou devis accepté par le client, un mois avant le début de la formation.

MOYENS

- **Méthodes pédagogiques** : Exposés, didactiques, heuristique, mises en situations, échanges.
- **Animation** : Vidéo projecteur, écran, tableau blanc, petit matériel divers.

PARCOURS PSH

- Sécurisez votre parcours, contactez moi

TARIF

- Intra : 1 890€
- Inter : 735€ / pers.

FORMATEUR GUIDE HAUTE MONTAGNE

ALPIVIA - Eric PEREIRA

14A avenue de la libération
05100 Briançon

06 81 66 66 02
contact@alpivia.fr

O.F. N°93050088405

NOS RÉSULTATS

- Taux de réussite : 100%
- Taux de satisfaction : 100%
- Taux de recommandation : 100%

→ VALIDATION

- Suivre la totalité de la formation.
- Questionnaire individuel de contrôle des connaissances.
- Mises en situation de chaque stagiaire.
- A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation « Déplacement en montagne estivale » validant les acquis par Alpivia.

ENJEUX

HUMAINS

- Préserver l'intégrité physique et mentale des salariés.
- Éviter les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles.
- Favoriser le développement personnel et professionnel des salariés de l'entreprise.

JURIDIQUES

- Éviter que la responsabilité civile ou pénale du chef d'entreprise ne soit engagée.
- Se conformer à l'article L.4121-1 du code du travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».
- Se conformer à l'article L.6321-1 du code du travail.

ECONOMIQUES

- Améliorer la performance de l'entreprise.
- Diminuer le coût direct des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Diminuer les pertes ou le manque à gagner pour l'entreprise.

SOCIAUX

- Créer les conditions d'un dialogue rénové.
- Améliorer l'image de l'entreprise et ainsi augmenter son attractivité.
- Améliorer le climat social et les performances de l'entreprise.
- Augmenter l'efficience.

FORMONS VOS COLLABORATEURS AUX RISQUES SPÉCIFIQUES